

Lundi 26 octobre 2009

08:45-9:15	I. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE
	<ul style="list-style-type: none">▪ Invité d'honneur, République populaire de Chine▪ M. Xie Xuren, Ministre des finances, République populaire de Chine▪ M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE
09:15-10:45	II. L'ENVIRONNEMENT FINANCIER INTERNATIONAL POST-CRISE FINANCIÈRE
	<p>Lors de cette séance d'ouverture session, un panel de haut niveau composé de responsables gouvernementaux et de dirigeants d'entreprise examinera le paysage financier actuel, de manière à définir le contexte global dans lequel s'inscriront les travaux d'analyse plus spécifiques de la fiscalité des jours à venir. Les discussions du panel porteront sur la problématique des mutations qui ont entraîné et qui découleront de l'évolution récente du secteur financier. Les aspects à aborder seraient notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'internationalisation des marchés — et en corollaire, l'accélération et la complexité accrue de l'élaboration des produits financiers, notamment l'intermédiation financière et la titrisation des actifs;• La nature évolutive du profil des investisseurs — en particulier l'accroissement des investissements transfrontaliers, leur goût du risque;• L'évolution des institutions financières — notamment les réactions structurelles aux incitations durant la décennie écoulée;• L'évolution des cadres réglementaire et de gouvernance d'entreprise qui ont influencé la nature et les formes de l'intermédiation financière. <p>Les membres du panel engageront les travaux de la conférence sur l'analyse de l'impact fiscal de ces évolutions par des observations préliminaires sur les interactions entre la fiscalité et le paysage financier ainsi que sur les changements qui doivent ou qui devraient intervenir.</p>
10:45-11:15	Pause café et point de presse
11:15-13:00	III. FISCALITÉ DU SECTEUR FINANCIER — INSTRUMENTS ET INTERMÉDIAIRES
	<p>Cette séance établira les fondements de la suite des travaux de la conférence. Elle débutera par un exposé basé sur un document de référence d'ITD — à mettre à la disposition des participants avant le début de la conférence — qui exposera les principes qui devraient sous-tendre la fiscalité des instruments financiers et de l'intermédiation financière, dans un souci d'efficacité, d'équité et de facilité d'application. S'il est vrai qu'au plus haut niveau, ce message n'est pas controversé — partant du principe de la neutralité de la fiscalité entre équivalents économiques — sa mise en œuvre dans un monde complexe et fortement intégré pose plusieurs questions, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Quel rôle jouent les profondes distorsions du traitement fiscal de la dette par rapport à celui des participations?• Comment et dans quelle mesure ces principes entrent-ils en conflit avec l'aptitude à administrer la fiscalité? Comment atténuer ces conflits?• Comment appliquer ces principes pour déterminer le traitement fiscal approprié des instruments synthétiques complexes ainsi que des intermédiaires financiers et institutions financières modernes?• Comment la fiscalité peut-elle jouer un rôle positif ou, à tout le moins neutre, dans la formation des systèmes et des marchés financiers des économies en développement? <p>Les membres du panel donneront leur réaction à l'exposé sous divers angles, qu'il s'agisse du point de vue gouvernemental, universitaire ou des marchés émergents et en développement.</p>
13:00-14:30	Déjeuner

14:30-16:00	<p>IV. APERÇU GÉNÉRAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS INNOVANTS ET INCIDENCE SUR LA POLITIQUE FISCALE</p> <p>Quels sont les divers instruments complexes issus de l'innovation financière qui apparaissent sur les marchés? Qu'est-ce qui explique leur existence — dans quelles circonstances sont apparus chacun de ces instruments? Cette séance examinera entre autres, les opérations de couverture simples, les swaps de défaillance de crédit, les prises et mises en pension, les titres adossés à des hypothèques, .etc. Comment sont-ils ou devraient-ils être définis du point de vue fiscal? Les questions soulevées sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les questions de calendrier et de comptabilisation : comptabilité d'engagement, comptabilisation au prix du marché, lien entre fiscalité et comptabilité financière. • Disparités de traitement entre pays : comment la planification fiscale exploite ces divergences? • Comment justifier la distinction fondamentale entre dette et prise de participation du point de vue fiscal, dans le contexte actuel où les instruments financiers rendent la frontière entre les deux notions encore plus floue. • Comment peut-on améliorer le système?
14:30-16:00	<p>V. FISCALITÉ BANCAIRE — POLITIQUE ET ADMINISTRATION</p> <p>Les banques sont au cœur du système financier et l'adéquation de leur imposition est essentielle au bon fonctionnement du système fiscal international. Le 21^e siècle — caractérisé par une forte internationalisation — ayant mis ces institutions hors de portée des non initiés, leur fiscalité a-t-elle suivi cette évolution? Si la réponse est non, en quoi a-t-elle failli dans cette tâche et quels sont les axes de réflexion à envisager à présent pour y remédier?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les différents types d'établissements bancaires? Quel est le champ des fonctions qu'ils remplissent dans le système financier moderne? • Quel lien il y-a-t-il entre les normes de fonds propres et la fiscalité — questions liées au fonds propres de base (ou "tier 1 capital"), etc. Rapport avec les ratios engagements/fonds propres, en général. • Questions de calendrier • Filiales • Interaction entre la fonction d'investissement et la fonction commerciales au sein des établissements bancaires; quel rôle joue la fiscalité à cet égard? • Quelles obligations de communication d'informations financières devraient être imposées aux banques aux fins du traitement fiscal de leur clientèle?
16:00-16:30	<p>Pause café</p>
16:30-18:00	<p>VI. FISCALITÉ DES ASSURANCES</p> <p>Les activités d'assurance et de réassurance seront passées en revue et analysées d'un point de vue fiscal.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment sont ou devraient être imposées (et être distinguées) les souscriptions d'assurance par rapport aux revenus et honoraires de placement? • Dans quels sens évoluent les nouveaux produits? Comment doit réagir la fiscalité? • Qu'est-ce qui devrait distinguer, le cas échéant, "l'assurance financière" (couverture par exemple) de l'assurance-sinistre classique? • Quelles sont les conséquences de la délocalisation des opérations d'assurance et de réassurance? • Comment pourrait et devrait s'appliquer la TVA sur les activités d'assurance?

16:30-18:00	VII. QUESTIONS LIÉES À LA FISCALITÉ DANS LES FINANCES ISLAMIQUES
	<p>Cette séance portera sur la fonction de crédit-bail financier et les méthodes de détermination de la propriété. Les effets fiscaux concomitants seront analysés. Le rôle des méthodes de crédit-bail dans le domaine de la finance islamique qui gagne en importance seront examinés, ainsi que d'autres aspects tels que les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les pays définissent et imposent-ils le crédit-bail financier? • Quels sont les principes qui régissent ce traitement? • Quels sont les effets d'imposition internationale; quelles possibilités de planification créent les divergences entre le traitement fiscal des pays? • Quel rôle jouent les opérations de crédit-bail dans la finance islamique? • Quels sont les autres aspects fondamentaux de la fiscalité des opérations financières islamiques?

Mardi 27 octobre 2009

08:45-10:30	VIII. LES DÉFIS DE L'ADMINISTRATION FISCALE
	<p>Partant de l'examen préliminaire des questions d'administration de la Séance plénière II, les hauts responsables des directions des impôts de pays industrialisés, émergents et en développement donneront leur point de vue sur un large éventail de questions liées à la mise en œuvre de la fiscalité du secteur financier, au plan national et international, et en particulier sur la manière d'améliorer le respect des règles fiscales. Quels défis spécifiques pose le secteur, quelles perspectives offre l'évolution récente et que reste-t-il à faire? Les aspects à examiner sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion du risque <ul style="list-style-type: none"> ○ La communication de l'information ○ Le travail de renseignement ○ La fourniture d'orientations aux contribuables ○ Le renforcement des compétences internes dans un domaine complexe. • L'accès à l'information bancaire <ul style="list-style-type: none"> ○ La communication de données par des tiers, au plan national et international ○ Les canaux d'information entre les autorités fiscales et les régulateurs • La coopération internationale <ul style="list-style-type: none"> ○ Le rôle de l'échange d'informations • Promotion et renforcement de la coopération avec les contribuables du secteur
10:30-11:00	Pause café
11:00-12:45	IX. SOCIÉTÉS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT ET FONDS SPÉCULATIFS : LE DÉFI DE LEUR IMPOSITION
	<p>Ces structures ont connu une forte montée en puissance dans les activités d'investissement sur les marchés développés au cours des dix dernières années. Quel traitement fiscal réservent les pays à ces structures, à leurs dirigeants, propriétaires et sociétés de portefeuille? Quel devrait être ce traitement? Dans quelle mesure — si tant est que ce soit le cas — leur fiscalité a-t-elle contribué à leur croissance ou à leur chute? Les thèmes à aborder au cours de cette séance seront notamment les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que font les sociétés de capital-investissement et les fonds spéculatifs, et qu'est-ce qui explique leur montée en puissance • Imposition des entreprises destinataires et de leurs anciens propriétaires • Questions relatives aux effets de levier • Imposition de l'intéressement des financiers et des honoraires financiers • Questions internationales tels l'établissement permanent et le lieu de gestion, les problèmes de transparence et de communication de l'information financière – les bénéfices sont-ils imposés à l'endroit où ils sont générés?

11:00-12:45	X. TRAITEMENT DE LA TVA DU SECTEUR FINANCIER
	<p>L'application de la taxe sur la valeur ajoutée au secteur financier est une question épineuse depuis que la généralisation de la TVA a commencé il y a une quarantaine d'années. Dans un secteur d'activité dont la valeur ajoutée doit être mesurée, en principe, par la différence entre charges et revenus d'intérêts, il est difficile de chiffrer ces paramètres et de déterminer avec précision le moment où interviennent les faits générateurs. Une série de solutions ont été adoptées ou proposées selon les pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exemption de TVA sur toutes les transactions financières, autre que les services donnant lieu à des honoraires (la solution "classique") • Exemption de TVA sur les transactions intra-UE, avec un taux zéro sur les transactions entre les assujettis de l'UE et les autres • Inclusion d'au-moins une activité d'assurance-sinistre dans la TVA normale (Nouvelle-Zélande) • Application d'une méthode additionnelle (Israël) • Application de la méthode des flux de trésorerie/soustraction aux transactions financières (proposée par l'UE et faisant l'objet d'un test pilote). <p>Quel est l'impact des exemptions en vigueur sur les services financiers? Quel modèle est, en théorie, le bon? Quels sont les modèles applicables d'un point de vue pratique? Quels sont les incidences de chaque modèle en termes d'efficacité et par rapport au principe premier de neutralité? Quelle est la meilleure solution pour les marchés émergents et en développement?</p>
12:45-14:15	Déjeuner
14:15-16:00	XI. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF
	<p>Bien avant l'explosion des sociétés de portefeuille et des fonds spéculatifs, les organismes de placement collectifs de divers types représentaient déjà une part importante des placements de portefeuille sur les marchés développés. Les fonds communs de placement, les fonds d'investissement immobilier (nés aux États-Unis il y a plus de 20 ans), les fonds d'investissement, les fonds de pension sont tous soumis à des obligations de communication de l'information financière et à des régimes fiscaux particuliers dans la plupart des pays. Cette séance portera sur le traitement fiscal actuel et souhaitable de ces structures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles en vigueur dans les pays permettent-elles de promouvoir un traitement équitable des investissements réalisés par ces structures et l'investissement direct? De quelle manière? • Quelles sont les mesures fiscales incitatives ou dissuasives liées à leur utilisation? Sont-elles justifiées? • Quelles sont les incidences croissantes de ces structures à l'échelle internationale? • Quelles questions posent les conventions de place et quelles sont les tendances des procédures de demande d'application de conventions de double imposition à ces structures et à leurs investisseurs?
14:15-16:00	XII. TAXATION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES
	<p>La prépondérance de taux d'imposition relativement faibles sur les montants bruts de diverses opérations financières s'est accrue durant les 15 dernières années, en particulier dans les économies émergentes et autres d'Amérique latine, mais de plus en plus dans les pays non membres de l'OCDE. Fréquemment adoptés comme étant des "leviers fiscaux" faciles à actionner, leur impact sur le secteur financier et sur l'économie en général reste largement méconnu. Cette séance permettra de faire le point sur ce que nous savons et les questions sur lesquelles la réflexion doit être approfondie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la portée actuelle de ces taxes? • Quel(s) type(s) sont les plus répandus et pour quelle raison? • Comment ces taxes interagissent-elles avec le reste de la fiscalité intérieure (et internationale)? • Quelle est l'évolution tendancielle des taux et des courbes de rendement sur la durée? • Quel est l'impact théorique des différents types de taxes sur les opérations financières, en termes d'efficacité? Quelle est leur incidence probable? • Quelles données empiriques existent, le cas échéant, sur l'impact de ces taxes sur la désintermédiation financière? • Quelles questions administratives — positives et négatives — posent ces taxes?

Mercredi 28 octobre 2009

09:00-10:30	XIII. PLANIFICATION FISCALE AGRESSIVE À PARTIR D'INSTRUMENTS FINANCIERS TRANSFRONTALIERS <p>Les questions complexes liées au moment du calcul des revenus et des déductions, les différences de définition du revenu et des déductions d'un pays à l'autre et la diversité des règles applicables par exemple à l'intégration des pertes d'exploitation sont autant de facteurs qui donnent lieu à de multiples et diverses possibilités de planification fiscale, aussi légales soient elles. Ajoutée aux questions de transparence et faisabilité administrative, la planification fiscale agressive va souvent contre l'intention des législatures et n'a aucun but commercial fondamental autre que de réduire au minimum l'assujettissement à l'impôt. Cette séance permettra d'aborder ce thème tant du point de vue de la politique que de l'administration fiscale :</p> <ul style="list-style-type: none">• Quels sont les principales méthodes et instruments appliqués pour le traitement des produits de l'arbitrage entre les écarts de revenu à l'échelle internationale?• Quelles sont les méthodes de contournement des prélèvements à la source communément utilisées?• Quel rôle jouent les paradis fiscaux et le secret bancaire?• Comment la coopération internationale peut-elle promouvoir la transparence?• Quelles sont les méthodes de création d'avoirs fiscaux/crédit d'impôt les plus courantes?• Comment l'arbitrage fiscal entre les pays affecte-t-il les niveaux d'engagement?• Que peuvent faire les gouvernements nationaux individuellement pour lutter contre la planification fiscale agressive en utilisant les instruments internationaux?
09:00-10:30	XIV. QUESTIONS ET PRINCIPES D'IMPOSITION DES PLUS-VALUES MOBILIÈRES LIÉES AU SECTEUR FINANCIER <p>Le système fiscal international comporte plusieurs caractéristiques d'application générale qui favorisent la non neutralité de la fiscalité applicables aux institutions et instruments financiers. En tête de ces éléments, sur une échelle mobile allant des facteurs de distorsions mis en place de manière délibérée à ceux qui répondent à des considérations pratiques, figurent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les écarts de taux d'imposition entre les revenus "ordinaires" et les plus-values• La différence traditionnelle du traitement fiscal des sociétés et des actionnaires établie entre les titres de la "dette" et de "participation" — différence qui est devenue plus ténue avec l'apparition des "instruments d'innovation financière" si tant est que la différence ait jamais reposé sur un fondement conceptuel bien précis.• Questions de calendrier, liées aux difficultés pratiques de la fiscalité de certains types de revenus — notamment mais pas exclusivement des plus values — sur la base de la comptabilité d'engagement. <p>Cette séance portera sur divers aspect de ces questions, notamment sur les données empiriques existantes sur l'effet de ces distorsions sur la base des flux financiers réels; comment et pourquoi certains systèmes fiscaux ont réussi mieux que d'autres, à éviter ces distorsions, les méthodes novatrices pour le faire, le "modèle des pays scandinaves", les taxes sur les flux de trésorerie, les mécanismes d'ACE (Allowance for Corporate Equity) les règles de comptabilisation aux prix du marché; l'application de la comptabilité d'engagement, etc.</p>
10:30-11:00	Pause café
11:00-12:45	XV. LEÇONS DU PASSÉ ET ORIENTATIONS POUR L'AVENIR <p>Cette séance consistera à récapituler les enseignements et les axes de réflexion émanant des travaux et des exposés des deux précédentes journées. Un panel de hauts responsables gouvernementaux examinera cette synthèse abordée sous différents angles — du point de vue administratif et politique, de l'OCDE et des marchés émergents — et abordera la question des orientations pour l'avenir. La séance permettra un examen rétrospectif et prospectif :</p> <ul style="list-style-type: none">• Grandes faiblesses actuelles de la fiscalité internationale du secteur financier• Bonnes pratiques actuelles et émergentes — tendance des politiques et initiatives administratives• Priorités de réforme• Domaines appelant une meilleure coopération et une coordination renforcée <p>Cette séance traitera globalement de la question suivante : "De quelle manière la fiscalité internationale peut-elle promouvoir un environnement financier sain?"</p>
12:45-13:15	Allocutions de clôture